



Légende :

- Voie publique
- - - Voie privée tolérée par les propriétaires.
- - - Voie municipale ou départementale
- - - Voie municipale peu praticable (entretien insuffisant, défécations communauté voisine ★)
- - - Suggestion de nouvelle voie pour éviter les défécations (Terrain municipal)

Suite à l'aménagement de la parcelle 30, un passage permet de longer leur clôture et éviter le bas-côté de la D365. Voir schéma et photo ci-dessous.

